

Convocation à L'assemblée générale ordinaire

SOCIETE ENNAKL Automobiles SA

Capital : 30 000 000 TND

Siège Social : Zone Industrielle La Charguia II 1080 – Tunis

RC: B117641996

MF: 1949 C/A/M/000

CNSS: 29840-61

Messieurs les actionnaires de la société **ENNAKL AUTOMOBILES SA** sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le Mardi 14 Mai 2019 à 10H00 au siège de L'AMEN BANK** Avenue Mohamed V-1002 , Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1.** Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018.
- 2.** Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes individuels, consolidés et IFRS dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- 3.** Approbations des états financiers relatifs à l'exercice 2018.
- 4.** Approbations des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- 5.** Quitus aux administrateurs pour la gestion 2018.
- 6.** Affectation des résultats de l'exercice 2018.
- 7.** Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2019.
- 8.** Fixation de la rémunération du comité permanent d'audit pour l'exercice 2019.
- 9.** Nomination de nouveaux administrateurs.

La Direction Générale

PROJET DE RESOLUTIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes approuve les états financiers individuels, consolidés et IFRS de l'exercice 2018 et le rapport d'activité tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration.

Elle donne en conséquence quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2018.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, établi en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve les opérations et conventions citées par ce rapport.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve l'affectation du bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2018 comme ci-dessous :

DESIGNATION	MONTANT
Résultat net de l'exercice	24 063 971,834
Résultat reporté	2 651,483
Résultat distribuable :	24 066 623,317
Dividendes 58% de capital soit 0.580 Dinars/action	17 400 000,000
Prélèvement Fonds social (3% du résultat distribuable)	721 998,700
Autres réserves	5 940 000,000
Report à nouveau 2018	4 624,618

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve la distribution du premier dividende au taux de 58%, soit 0.580 dinars par action. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du -----.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration du 21 mars 2019, d'allouer à chaque membre du conseil d'administration un montant de mille (1.000) dinars bruts par présence et ce, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2019.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, sur proposition du conseil d'administration du 21 mars 2019, fixe la rémunération des membres du comité permanent d'audit à la somme de totale de vingt mille (20 000) dinars bruts pour l'exercice 2019.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs suivants arrivent à échéance lors de la présente Assemblée :

- La société Amen Bank
- La société Tunisie Leasing
- La société TDS
- La société SPI

L'assemblée Générale des actionnaires décide de nommer pour une durée de trois ans qui expirera lors de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2021, les administrateurs suivants :

-
-
-
-

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de M. Mohamed BOUATOU de ses fonctions d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires marocains dont les titres sont cotés à la Bourse des Valeurs Mobilières de Casablanca, donne pouvoir au conseil d'administration de la société ENNAKL AUTOMOBILES

d'organiser dans les meilleurs délais une assemblée générale électorale à l'effet de désigner un nouvel administrateur représentant les actionnaires minoritaires marocains et de fixer les termes et conditions afférents aux dossiers de candidatures. Cette nomination sera ensuite soumise à l'approbation de la prochaine réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire.

En conséquence de cette décision, la composition du conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateurs	Echéance du mandat (AGO qui statuera sur les états financiers de
<ul style="list-style-type: none"> • La société PARENIN 	<ul style="list-style-type: none"> • 31 décembre 2019
<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Fethi MESTIRI 	<ul style="list-style-type: none"> • 31 décembre 2019
<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Ibrahim DEBACHE 	<ul style="list-style-type: none"> • 31 décembre 2020
<ul style="list-style-type: none"> • La société COMAR 	<ul style="list-style-type: none"> • 31 décembre 2020
<ul style="list-style-type: none"> • La société de participation de gestion et d'investissement (PGI Holding) 	<ul style="list-style-type: none"> • 31 décembre 2020
<ul style="list-style-type: none"> • La société Poulina Group Holding (PGH) 	<ul style="list-style-type: none"> • 31 décembre 2020
<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Malek CHAHED 	<ul style="list-style-type: none"> • 31 décembre 2020
<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> • 31 décembre 2020
<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> • 31 décembre 2021
<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> • 31 décembre 2021
<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> • 31 décembre 2021
<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> • 31 décembre 2021

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou son mandataire en vue d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----